



Commune

de Mercury

# Trait d'Union

Conseil Municipal du 19 avril 2016

Présentation du programme d'actions en forêt communale 2016 par Fabien RAVANEL, agent de l'ONF.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES**

**RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO**

➤ **Elections des délégués suite à la recomposition du conseil communautaire de la CoRAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 16 février dernier relatif à la nouvelle composition du Conseil communautaire de la CoRAL et notamment le nombre de délégués pour la commune de MERCURY porté à quatre au lieu de cinq actuellement. Cette nouvelle composition a été actée par l'arrêté préfectoral en date du 04 mars 2016.

Il convient d'élire, selon les modalités de l'article L5211-6-2 du CGCT, les quatre conseillers communautaires. « ...Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal **parmi les conseillers communautaires sortants** au scrutin de liste à un tour, **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation**. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. »

La liste des candidats est la suivante (ordre de 2014) :

- Alain ZOCCOLO
- Marie-France LOMBARDI
- Michel ROTA
- Evelyne MARECHAL

Ont été élus au premier tour, les conseillers communautaires suivants :

- Alain ZOCCOLO
- Marie-France LOMBARDI
- Michel ROTA
- Evelyne MARECHAL

✓ **Contentieux ANDRIEUX-BOUR-association Le Chemin du Clos / Commune de Mercury**

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par jugement en date du 29 mars 2016, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté les requêtes de Monsieur ANDRIEUX et autres à l'encontre du permis de construire et du permis de construire modificatif accordés à l'association Roche Marin.

Les requérants verseront à la commune de Mercury une somme de 2 000 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

<b>TRAVAUX / FORETS    RAPPORTEUR : JEAN RACT-GRAS</b>
--

✓ **Approbation du programme d'actions 2016 pour la forêt communale de Mercury**

Monsieur l'Adjoint rappelle le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2016 concernant la commune de MERCURY :

- la parcelle C qui est à marteler, sera vendue,
- réalisation de travaux d'infrastructures (création et curage de renvois d'eau...),
- réalisation d'étude d'infrastructure,
- reprise de divers dossiers (foncier parking des Teppes, révision de l'aménagement...).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de valider le programme d'actions ci-dessus concernant la forêt communale pour 2016.

✓ **Parcelles à faire relever du régime forestier**

Monsieur RAVANEL agent patrimonial de l'ONF, a évoqué lors de la présentation du programme d'actions 2016, la révision de l'aménagement de la forêt communale en 2017.

Il a été expliqué qu'en amont de cette révision, dans le cadre de la gestion patrimoniale forestière de la forêt communale de Mercury, le Code Forestier (art L221-1) demande à s'assurer que toutes les parcelles forestières appartenant à la commune, et présentant un intérêt forestier relèvent du régime forestier.

Donc au vue de cette démarche, il s'avère que les parcelles cadastrales :

- 995 et 996 situées au lieu dit « Rozin » section B,
- 158, 228, 229, 230, 232, 234, 260, 262 et 265 situées aux lieux dits « Verdannaz, La Pièce, Le Landart et Pré Flandret », section C,
- 224 au lieu dit « les Teppes » section G,
- et 149 au lieu dit « La Beta » section I, propriétés de la commune de Mercury ne relèvent pas du régime forestier, alors que cela devrait être le cas.

Il est nécessaire de remédier à la situation pour être en conformité avec la loi.

## DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
MERCURY	B	995	Rozin	0	12	45
MERCURY	B	996	Rozin	0	11	25
MERCURY	C	158	Verdannaz	0	1	26
MERCURY	C	228	La Pièce	0	2	04
MERCURY	C	229	La Pièce	1	5	02
MERCURY	C	230	La Pièce	0	62	98
MERCURY	C	232	La Pièce	0	3	11
MERCURY	C	234	Le Landart	0	0	68
MERCURY	C	260	Pré Flandret	0	6	77
MERCURY	C	262	Pré Flandret	0	2	03
MERCURY	C	265	Pré Flandret	0	1	95
MERCURY	G	224	Les Teppes	0	15	55
MERCURY	I	149	La Beta	0	1	73
<b>TOTAL</b>		13		4	48	13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Demande** l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus, en amont de la révision d'aménagement, ce qui permettra d'intégrer ces parcelles au document d'aménagement.
- ✓ **Convention de servitude ERDF-Commune de Mercury : parcelle I 1298**

Monsieur l'Adjoint informe le Conseil municipal d'une convention de servitudes proposée par ERDF relative à la parcelle I 1298 pour permettre l'alimentation en électricité du pylône implanté à la Frasse par la société ITAS.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention proposé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des acteurs municipaux qui ont participé à l'obtention d'un prix au concours des villes, villages et maisons fleuries 2015 – catégorie bâtiments publics pour le fleurissement de la Mairie.
- Le Tour de France traversera la commune de Mercury le vendredi 22 juillet prochain. Les horaires de passage seront communiqués dès que possible.

***La séance est levée à 22h00***

---

## INFOS DIVERSES

---

---

### RAMASSAGE FERRAILLE

---

Les services municipaux effectueront un ramassage du lundi 23 mai au vendredi 27 mai 2016. Vous êtes invités à déposer les ferrailles uniquement aux points habituels de ramassage des ordures ménagères. Pour de très grosses quantités ou grosses pièces, prévenir la Mairie (☎ 04 79 32 30 17).

---

### VIDE GRENIER

---

Organisé par le FOOTBALL CLUB DE MERCURY

**le DIMANCHE 1<sup>er</sup> MAI de 8h00 à 17h00 AUTOUR DU STADE**

Buvette – restauration rapide – bugnes – Lasagnes à emporter ou sur place

Animations jeux enfants – de 10h00 à 12h00 Zumba avec Jean-Marie Martin – Journée découverte tennis -

**Réservations au 04.79.32.10.78 3 Euros le ml**

---

### VIDE GRENIER

---

Organisé par l'Association Parents d'Elèves et Amis des écoles Publiques du Chef-Lieu

**LE DIMANCHE 22 MAI 2016 de 8 HEURES à 17 HEURES AUTOUR DU STADE**

Buvette – restauration rapide (snack, frites, hot-dog)

**Réservations au 06.17.36.46.52 ou 06.35.44.31.06 3€uros le ml**

---

### CEREMONIE DU 08 MAI

---

La traditionnelle cérémonie du souvenir du 08 mai 1945 se déroulera devant le monument aux morts à 10h45 avec la participation des anciens combattants, de la compagnie des sapeurs-pompiers, des sociétés locales et du Conseil Communal Enfants. La musique de Gilly sur Isère et les écoliers assureront l'animation.

---

### MOINS ON FAIT DE BRUIT MIEUX ON S'ENTEND

---

Avec les beaux jours qui s'installent commence l'envie de travailler, d'embellir, d'entretenir notamment les extérieurs....

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

***Nous comptons sur le civisme de tous***